Novembre 2012



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة 联合国 粮食及 农业组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour I'alimentation et l'agriculture

Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

Commission internationale du riz

Vingt-deuxième session

Rome (Italie), 29-30 novembre 2012

Débat et décision sur l'avenir de la Commission internationale du riz (CIR)

Résumé analytique

Ce document a été préparé par le Secrétariat en vue de faciliter le débat et la prise de décision concernant l'avenir de la Commission internationale du riz (CIR).

À sa création, en 1948, la CIR était l'unique mécanisme international permettant aux pays et aux institutions de travailler ensemble sur les questions rizicoles. Depuis, les forums, les réseaux, les organisations et les programmes consacrés à la riziculture aux niveaux international, régional et national ont connu un essor exponentiel. Dans le même temps, la participation des pays Membres aux sessions de la Commission n'a fait que décroître depuis 1994: à la dernière session, en 2006, seulement 19 pays Membres sur 62 étaient présents. Dans ce contexte et compte tenu de la pléthore d'autres forums, organisations et programmes qui traitent des aspects pour lesquels la CIR avait été créée, la question de savoir si la CIR demeure pertinente a été posée.

Ce document présente brièvement la Commission internationale du riz, les différents forums, organisations et programmes mondiaux et régionaux qui ont vu le jour depuis sa création il y a 64 ans, les résultats des évaluations/examens dont elle a fait l'objet et la base sur laquelle sera prise la décision concernant son avenir.

Mesures proposées à la Commission

La Commission est invitée à examiner les décisions qui pourraient être prises concernant son avenir et leurs incidences en termes de coûts, et notamment les décisions ci-dessous.

a) Suspendre les activités de la Commission internationale du riz et, conformément à l'article XIII de son Acte constitutif, lancer une procédure pour y mettre fin. Suspendre les activités de la CIR et lancer une procédure pour y mettre fin conformément à l'article XIII de son Acte constitutif, attendu que l'objet pour lequel elle a été créée est poursuivi par les instituts compétents du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et par une pléthore de forums, programmes, réunions spécialisées, réseaux et stratégies régionales qui bénéficient d'un soutien substantiel des pays et de la communauté des donateurs.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

b) Reconstituer la CIR.

Lancer une procédure pilotée par les pays en vue de reconstituer la CIR sur les bases suivantes: i) accord des Membres sur des objectifs révisés et un ensemble de fonctions définissant le rôle unique que jouerait la Commission parmi les acteurs mondiaux de la filière riz; ii) renouvellement de l'engagement politique des Membres à participer activement aux travaux de la Commission et; iii) conclusion d'un accord pour dégager les ressources nécessaires au financement de ces travaux.

Introduction

- 1. Depuis la création de la Commission internationale du riz (CIR) en 1948, l'environnement dans lequel elle est censée travailler a considérablement changé. En outre, le nombre de pays Membres participant à ses sessions n'a fait que diminuer depuis 1994: seuls 19 pays sur 62 ont participé à la dernière session, en 2006. Au vu du grand nombre d'autres forums, organisations et programmes mondiaux et régionaux qui traitent des aspects constituant l'objet même de la CIR, la question de savoir si la CIR demeure pertinente a été posée.
- 2. Le présent document a été préparé par le Secrétariat pour contribuer au débat et à la prise de décision concernant les perspectives de la Commission internationale du riz.
- 3. Il comprend quatre sections:
 - la **section I** décrit brièvement l'évolution de la Commission internationale du riz depuis sa création;
 - la section II met en lumière les résultats des évaluations/examens dont la CIR a fait l'objet;
 - la section III récapitule les initiatives et les programmes actuellement consacrés au riz et identifie les aspects et les coûts qui devraient être envisagés si la CIR poursuivait ses activités;
 - la section IV présente les décisions qui pourraient être prises quant à l'avenir de la CIR.

I. Évolution de la CIR

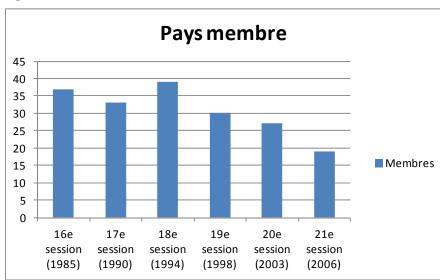
- 4. La Commission internationale du riz (CIR) a pour objet de promouvoir, sur le plan national ou international, les mesures intéressant la production, la conservation, la distribution et la consommation du riz, à l'exclusion des questions se rapportant au commerce international¹.
- 5. L'Acte constitutif de la CIR a été approuvé par la Conférence de la FAO lors de sa quatrième session, en 1948. Créée au titre de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, la CIR a la nature d'un traité international, dans le cadre de la FAO. La CIR est entrée en vigueur le 4 janvier 1949, après réception des instruments d'acceptation déposés par 10 États Membres. Elle compte actuellement 62 Membres: 19 en Afrique, 16 dans la région Asie et Pacifique, 16 en Amérique latine, 7 en Europe, 3 au Proche-Orient et 1 en Amérique du Nord.
- 6. L'Acte constitutif, modifié en 1961 et en 1973, porte création de la CIR. Il définit ses fonctions, contient des dispositions relatives à son secrétariat, aux groupes de travail et aux groupes d'experts, et établit les arrangements administratifs régissant son fonctionnement et permettant sa modification. L'Acte constitutif a été modifié en 1973 pour permettre la tenue des sessions ordinaires de la Commission au moins une fois tous les quatre ans, au lieu d'une fois tous les deux ans.

¹ Article I de l'Acte constitutif de la CIR.

7. Les fonction de la CIR² consistent notamment à examiner de façon suivie les problèmes scientifiques, techniques et économiques ayant trait au riz et, en liaison avec ces « problèmes », à encourager et coordonner les recherches et promouvoir leur application pratique; à entreprendre la réalisation de projets coopératifs; à recommander des mesures pertinentes de caractère national ou international et une assistance technique des Membres; ainsi qu'à rassembler, collationner et diffuser des renseignements.

- 8. Les travaux de la Commission ont évolué: initialement consacrés à la sélection et aux pépinières internationales, ils ont ensuite porté durant les années 70 et 80 sur la mise en œuvre d'un grand nombre de projets et programmes de mise au point de variétés de riz destinés à soutenir la révolution verte. Par la suite, la Commission s'est concentrée sur les technologies de production au niveau des exploitations, notamment celles visant la conservation de l'environnement et des ressources naturelles des systèmes de riziculture, sur l'amélioration des dimensions humaines et institutionnelles et sur les mesures permettant d'augmenter les revenus des producteurs.
- 9. La Commission s'est réunie 21 fois au cours des 64 dernières années. Au fil du temps, l'intérêt suscité par ses travaux s'est affaibli. Le nombre de Membres participant aux sessions de la Commission n'a cessé de diminuer (figure 1), passant de 38 à la dix-huitième session, en 1994 (dernière fois où le quorum nécessaire aux prises de décisions a pu être réuni) à 19 lors de la dernière session, qui a eu lieu en 2006. Initialement prévue en avril de cette année, la vingt-deuxième session a été repoussée : trois semaines avant la réunion, seulement 12 pays avaient confirmé leur participation.

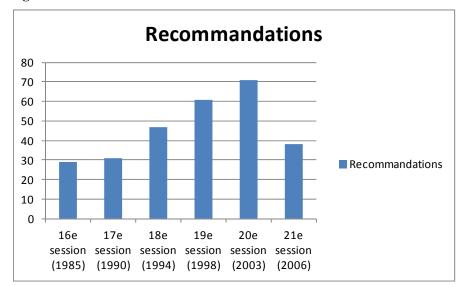
Figure 1



.

² Article IV de l'Acte constitutif de la CIR.

Figure 2



- 10. La baisse de la participation s'est accompagnée d'une liste de plus en plus longue de recommandations adressées à la FAO, aux pays Membres de la CIR et d'autres institutions et organismes régionaux et internationaux connexes (figure 2). Ces recommandations portaient sur un large éventail de questions comme l'évolution des technologies, la riziculture durable et la nutrition ainsi que la coopération internationale et régionale. Les comptes rendus des réunions suivantes ne semblent guère montrer que les recommandations aux différentes entités aient été suivies d'effets. Il faut sans doute en conclure qu'elles n'avaient pas d'importance directe notable ou qu'elles étaient impossibles à mettre en œuvre.
- 11. À l'époque de sa création, la Commission était l'unique mécanisme international permettant aux pays et aux institutions de travailler ensemble sur les questions rizicoles. La Commission s'est efforcée de conserver sa pertinence malgré la prolifération d'autres forums, réseaux, organisations et programmes internationaux et régionaux s'occupant de questions techniques et politiques en rapport avec la riziculture. Depuis 1994, le nombre de Membres participant aux sessions de la Commission a diminué et les ressources allouées au soutien technique et aux services de secrétariat se sont amenuisées. La CIR a de facto cessé de fonctionner en 2006, à l'issue de sa vingt et unième session.

II. Évaluations/examens des travaux relatifs à la CIR entre 2006 et 2012

- 12. Les travaux/activités de la CIR ont été examinés à diverses reprises au cours des six dernières années. En 2006, la FAO a procédé à une auto-évaluation de ses travaux sur le riz: un questionnaire détaillé a été envoyé à tous les Membres, dont 15 seulement ont répondu (taux de réponse de 24 %). Le rapport rédigé à cette occasion recommandait, entre autres, d'ouvrir un débat sur ce qu'il fallait faire pour relancer les travaux de la Commission, y compris définir ses orientations et son mode de fonctionnement futurs³.
- 13. L'Évaluation externe indépendante (EEI)⁴ conduite par la FAO en 2007 contenait la recommandation suivante (3.10) au sujet de la CIR :

³ Autoévaluation de l'entité de programme 212 P5 « Soutien à la formulation de stratégies et promotion de mesures spécifiques pour le développement de la riziculture dans les États Membres de la Commission internationale du riz (CIR) », avril 2006.

⁴ Rapport de l'EEI de la FAO, C 2007/A.1-Rev.1, paragraphe 621.

« deux centres du GCRAI s'occupent exclusivement du riz tandis que les aspects commerciaux sont traités au sein d'un Groupe intergouvernemental de produit de la FAO. Il faudrait mettre fin aux travaux de la Commission internationale du riz. Si le GCRAI le souhaite, une partie des travaux peut être poursuivie dans le cadre du GCRAI. »

- 14. La direction n'est pas directement revenue sur cette recommandation de l'EEI et le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (2008) n'évoquait pas la question de la suppression de la CIR. La CIR a cessé d'être une des priorités de la FAO: depuis la vingt et unième session, en 2006, aucune mesure importante n'a été prise au nom de la Commission.
- 15. Le Directeur général s'est déclaré favorable à une proposition de suppression de la CIR, sous réserve des procédures qu'il faudrait suivre. La suppression serait conforme à l'article XIII de l'Acte constitutif de la CIR⁵. En réponse à la recommandation de l'EEI, le Bureau juridique de la FAO a jugé que, en tant qu'organe créé en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, il n'était pas possible au Secrétariat de la CIR ni à celui de la FAO de décider unilatéralement de supprimer la CIR.
- 16. Suivant la recommandation de l'EEI, un document de travail sur l'avenir de la CIR a été commandé en 2009. Ce document a pris en compte les évaluations passées, les contributions écrites d'experts et d'acteurs internationaux spécialistes du riz et les informations recueillies à l'occasion de discussions avec des experts de la FAO et d'ailleurs. Le document a conclu que i) la CIR, sous sa forme actuelle, n'était pas viable car les Membres participaient de moins en moins aux réunions; il n'y avait pas les mécanismes et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes et il existait une multitude d'autres organisations, réseaux et organes s'occupant plus efficacement que la CIR des technologies du riz et de leur adoption dans le cadre du développement; ii) à moins que la CIR n'évolue de manière significative pour devenir, par exemple, un forum de haut niveau destiné aux débats de fond (notamment sur les grandes questions transversales qui conditionnent une production durable de riz), il serait sans doute mis fin à ses travaux, conformément à la recommandation de l'EEI.
- 17. Plus récemment, en juillet 2012, une Table ronde mondiale sur le riz a été consacrée aux nouvelles directions que pourrait prendre la Commission internationale du riz⁶. Elle a réuni 27 spécialistes issus de 22 pays Membres de la CIR, représentants du Consortium du GCRAI et du Partenariat mondial pour la science rizicole (GRiSP), piloté par le GCRAI. Avant la réunion, un petit questionnaire sur l'avenir de la Commission avait été distribué aux pays Membres, dont neuf seulement ont répondu (taux de réponse de 15 %). La réunion d'experts avait pour but d'identifier les questions rizicoles particulièrement préoccupantes pour lesquelles une action intergouvernementale serait judicieuse et d'évaluer si un organisme intergouvernemental tel que la CIR saurait traiter ces questions de manière appropriée et efficiente.
- 18. S'agissant de la CIR, certains experts estimaient que la Commission devait être abolie car toutes les questions fondamentales relatives au riz étaient apparemment couvertes par d'autres institutions. D'autres affirmaient au contraire que la CIR avait un rôle crucial à jouer en matière de collecte et de diffusion des informations.
- 19. Les participants à la Table ronde ont conclu que la CIR ne pourrait poursuivre ses activités qu'à condition d'identifier un ensemble clair de questions pour lesquelles elle apporterait une valeur ajoutée par rapport aux initiatives et programmes internationaux et régionaux existants. Ils se sont accordés sur le fait que, pour poursuivre ses activités, la Commission aurait besoin de financements pour ses réunions et ses travaux intersessions.

-

⁵ L'article 10 dispose: « Le présent Acte constitutif prend fin dès lors que le nombre des Membres de la Commission devient inférieur à dix, à moins que les Membres restant de la Commission n'en décident autrement à l'unanimité. »

⁶ Table ronde mondiale sur le riz, 3-4 juillet 2012, Montpellier, France.

III. Vue d'ensemble des activités, programmes et initiatives actuels en rapport avec la riziculture

20. Cette section apporte des informations visant à faciliter/étayer/nourrir le débat sur l'avenir de la CIR en attendant sa vingt-deuxième session. Elle s'appuie sur les conclusions de la Table ronde d'experts qui s'est déroulée à Montpellier et fournit d'autres renseignements sur les programmes, les initiatives et les réseaux existants à l'échelle mondiale, régionale et nationale, y compris ceux de la FAO, qui s'occupent directement ou indirectement des problèmes techniques et politiques ayant trait à la riziculture durable.

21. La section examine également le rôle de la CIR et celui des autres acteurs mondiaux du secteur et observe que, sous sa forme actuelle, la CIR semble avoir été supplantée. Enfin, elle présente une des procédures possibles pour la reconstitution de la CIR, ainsi que les coûts à engager pour gérer cette procédure et financer les travaux d'une Commission reconstituée et de son Secrétariat jusqu'en 2016.

A. Initiatives internationales et régionales

- 22. Les participants à la Table ronde ont dressé une liste de sept thèmes ou questions politiques de haute importance qui pourraient être envisagés par la CIR, ainsi qu'une série de sept fonctions ou rôles que pourrait remplir une CIR répondant à une nouvelle orientation. La liste de ces thèmes et des rôles possibles de la CIR se trouve dans les tableaux 1 et 3, respectivement, de l'annexe I au présent document.
- 23. Ces thèmes et ces rôles possibles ont été croisés avec les programmes et institutions déjà actifs dans les domaines concernés (tableau figure 3).
- 24. Pour chacun des sept thèmes définis lors de la Table ronde, des informations ont été collectées sur les nombreux programmes, initiatives et réseaux qui traitent actuellement de questions techniques ou politiques ayant un rapport direct ou indirect avec le riz (voir annexe II au présent document).
- 25. Pour mieux comprendre l'incidence de ces programmes et de ces institutions sur les travaux de la CIR, il pourrait être utile de classer les fonctions/rôles possibles identifiés lors de la Table ronde (tableau 3, annexe I) en trois groupes: i) approbation des politiques, plaidoyer politique et lobbying en faveur des questions rizicoles (1, 2 et 7), ii) travaux de recherche-développement spécifiques de la Commission et retours d'information sur les priorités de R-D) (3 et 5), et iii) recueil et diffusion d'informations conception et administration d'un « Portail du riz » sur Internet pour l'échange d'informations sur des questions clés (4 et 6).

i) Approbation des politiques, plaidoyer politique et lobbying en faveur des questions rizicoles

26. Au niveau mondial et régional, les forums intergouvernementaux pertinents sont, entre autres, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les conférences régionales et les comités techniques de la FAO tels que le Comité de l'agriculture. Des initiatives comme les congrès internationaux et régionaux sur le riz, des programmes techniques comme HarvestPlus et Climate Smart Agriculture et des réseaux régionaux comme l'Initiative africaine sur le riz, la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique et le Fonds latino-américain de réserve du riz irrigué offrent des possibilités de défendre des politiques et de faire du lobbying en faveur des questions rizicoles.

ii) Besoins spécifiques de recherche-développement (R-D) de la Commission et retours d'information sur la R-D prioritaire

27. En plus des centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), qui jouent un rôle pilote dans la recherche rizicole comme AfricaRice, le Centre international d'agriculture tropicale (Amérique latine et Caraïbes) et l'Institut international de recherche sur le riz (Asie), les divers réseaux et programmes régionaux existants, dont le Consortium de recherche sur le riz tempéré, le Consortium de recherche sur le riz irrigué, le Consortium de recherche sur la riziculture

TRC 2012/4

en environnement défavorable et le Conseil de partenariat sur la recherche rizicole en Asie offrent la possibilité d'identifier les priorités de R-D et d'agir en conséquence.

- iii) Recueil et diffusion d'informations conception et administration d'un « Portail sur le riz » sur Internet pour l'échange d'informations sur des questions clés
- 28. L'ensemble des initiatives, des programmes et des réseaux identifiés ont clairement une orientation/des composantes favorisant le partage d'informations, y compris à l'échelle locale entre agriculteurs, entre régions d'un même pays, entre pays d'une même région et entre régions (Asie et Afrique, par exemple). Les congrès internationaux et régionaux sur le riz permettent des échanges directs, tandis que le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), ainsi que certains réseaux techniques à couverture régionale ou nationale constituent, par l'intermédiaire de leur sites Internet, de leurs magazines et autres publications, autant de sources d'informations très complètes et souvent spécifiques/adaptées à une région.

Figure 3: Thèmes, rôles possibles, programmes ou institutions internationaux et régionaux s'occupant de riziculture durable^{7,8}

s'occupan	t de riziculture	durable ^{7,8}					
THÈMES RETENUS	RÔLES POSSIBLES DE LA CIR						
	Plaidoyer politique	Recommandations techniques/politiques	Études de la Commission	Partage des informations	Communication / priorités	Portail du riz	Lobbying/ Mobilisation
Réchauffement climatique	• GIEC • CCAFS • GRISP • IFPRI • FAO • Réseaux régionaux	• GIEC • CCAFS • GCRAI • Climate Smart • FAO	• GIEC • GRISP • FAO • Réseaux régionaux	• GRISP • Climate Smart • GIEC • Réseaux régionaux	Programmes nationaux Réseaux régionaux ONG	• GRISP • IRRI • Réseaux régionaux	Programmes nationaux Réseaux régionaux GCRAI
Intensification d'une riziculture durable	• FAO • GRISP • Réseaux régionaux • Congrès international sur le riz	• FAO • GRISP •Réseaux régionaux	• FAO • GRISP • Réseaux régionaux • GCRAI	• FAO • GRISP • Réseaux • Congrès sur le riz	Programmes nationaux Réseaux régionaux	• FAO • GRISP • IRRI	Programmes nationaux Réseaux régionaux GCRAI
Disponibilité de l'eau et des terres pour la riziculture	• IWMI • IFPRI • FAO • GIEC	• IWMI • IFPRI • FAO • GIEC	• FAO • Réseaux régionaux • GRISP	• FAO • GCRAI •Congrès sur le riz	Programmes nationaux Réseaux régionaux ONG	• FAO • GRISP • IRRI	Programmes nationaux Réseaux régionaux GCRAI
Augmentation des capacités	• FAO • GRISP • Réseaux Partenariats Nord/Sud	• FAO • GCRAI • Réseaux	• Réseaux régionaux • GRISP • Partenariats Nord/Sud	• GRISP • Réseaux • Congrès sur le riz • GCRAI	Programmes nationaux Réseaux régionaux	• GRISP • IRRI ARC	Programmes nationaux Réseaux régionaux GCRAI
Sécurité alimentaire/ souveraineté/petits riziculteurs	• FAO • IFPRI • ONG	• FAO • IFPRI • GRISP	•Réseaux régionaux • GCRAI • GRISP	• FAO • CGIAR • ONG	Programmes nationaux Réseaux régionaux ONG	• GRISP • IRRI ARC • IFPRI (certains aspects)	Programmes nationaux Réseaux régionaux ONG
Valeur nutritive/contrôle qualité/homologation	Accords commerciaux IFPRI GCRAI Programmes nationaux	• GRISP • Harvest Plus • IFPRI	• GRISP • Réseaux régionaux	• GRISP • GCRAI • Congrès sur le riz	Programmes nationaux Réseaux régionaux ONG	• GRISP • Harvest Plus	Programmes nationaux Réseaux régionaux ONG
Biotechnologie & riz GM	• GCRAI • GRISP • Programmes nationaux • Réseaux régionaux	• GRISP • Réseaux régionaux • Programmes nationaux • Partenariats Nord/Sud	• GRISP • Programmes nationaux • Partenariats Nord/Sud	• GRISP • Congrès sur le riz • GCRAI • Institutions nationales	Programmes nationaux Réseaux régionaux	• GRISP • GCRAI • IRRI	Programmes nationaux GCRAI Réseaux régionaux

.

⁷ Ce tableau est un simple aperçu des initiatives mondiales et régionales en cours. Il ne cherche pas à rendre compte de l'assistance fournie par les banques de développement, les ONG et les donateurs multilatéraux et bilatéraux à des pays ou à des groupes de pays en vue d'améliorer la production durable de riz.

⁸ Extrait du Compte rendu de la Table ronde mondiale sur le riz, 3-4 juillet 2012, Montpellier, France.

B. Initiatives de la FAO

29. En collaboration avec différents partenaires, la FAO poursuit encore un large éventail d'activités avec les pays Membres, concernant les technologies, ainsi que les pratiques et les politiques de gestion liées directement ou indirectement à la riziculture; il s'agit, entre autres, d'initiatives d'envergure mondiale comme le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) ou le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) réformé et d'actions connexes telles que le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui pourrait servir d'espace de débat pour identifier et examiner les enjeux mondiaux des politiques rizicoles.

- 30. Depuis 2009, les conférences régionales de la FAO contribuent davantage à l'examen des priorités programmatiques et des propositions de l'Organisation. Ce rôle renforcé, conjugué à la préparation de cadres de programmation par pays, permettra un recentrage plus efficace ainsi qu'un meilleur équilibre et une plus grande synergie entre les sujets de préoccupation mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux. En 2012, deux conférences ont illustré cette évolution:
 - i) Les participants à la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique ont proposé que la FAO coordonne la mise au point d'une stratégie régionale sur le riz et qu'elle examine la combinaison de compétences techniques au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, en vue de garantir que celles concernant le riz soient suffisantes⁹. La stratégie est élaborée avec des parties prenantes essentielles, notamment des décideurs politiques, des experts d'organisations connexes, des représentants du secteur privé et d'organisations de la société civile, et s'appuie sur l'abondante base de connaissances dont on dispose déjà sur divers aspects de l'économie rizicole en Asie. La stratégie devrait être finalisée au premier trimestre de 2013. Un poste de haut fonctionnaire (niveau P5) spécialiste de l'agriculture et plus particulièrement du riz a été créé au sein du Bureau régional.
 - ii) Les participants à la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique ont approuvé les projets pilotes de gestion axée sur les résultats (GAR) pour le développement de chaînes de valeur du manioc et du maïs ¹⁰. Les leçons qui en ont été tirées pourraient être appliquées à d'autres cultures; compte tenu de l'intérêt croissant des pays africains pour le riz, sa candidature pourrait être examinée. L'organe directeur du Centre du riz pour l'Afrique comprend les ministères de l'Agriculture de 17 des 19 pays Membres de la CIR. Établir un lien entre les débats de cette instance et ceux de la Conférence régionale de la FAO garantirait la prise en considération de questions politiques ou techniques importantes concernant le riz en Afrique.
- 31. La FAO poursuit un large éventail d'activités techniques pour soutenir le développement d'une riziculture durable dans les pays Membres. Il s'agit d'activités entrant dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT) mais également de projets nationaux et régionaux à plus long terme financés par de multiples donateurs. Entre 2006 et 2012, on a recensé environ 24 projets auxquels participaient plus de 20 pays (majoritairement africains et asiatiques) et représentant un montant total de 26 millions de d'USD.

C. La CIR au sein du cadre mondial sur le riz

- 32. À sa création, en 1948, la CIR était l'unique mécanisme international permettant aux pays et aux institutions de travailler ensemble sur les questions rizicoles. Depuis, les forums, les réseaux, les organisations et les programmes consacrés à cette question aux niveaux international, régional et national ont connu un essor exponentiel (figure 3, Annexe II).
- 33. Ces 15 à 20 dernières années, en particulier, la CIR s'est efforcée de conserver sa pertinence malgré la prolifération de ces forums et réseaux internationaux et régionaux, mais elle a cessé de fait de fonctionner en 2006, à l'issue de sa vingt et unième session.

¹⁰ Vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique : paragraphe 56 ARC/12/REP.

⁹ Trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique: paragraphe 44 APRC/12/REP.

34. Les informations fournies par la figure 3 et l'annexe II semblent montrer que les sept thèmes identifiés par les experts de la Table ronde couvrent les différents aspects techniques et politiques relatifs à la riziculture durable, sans oubli majeur ou manifeste. Il est clair que la CIR, sous sa forme actuelle, a été remplacée par des forums mondiaux et régionaux qui ont évolué afin de s'adapter aux besoins des pays depuis 64 ans.

D. Reconstitution de la CIR

- 35. Si la CIR venait à être reconstituée, trois aspects au moins devraient être examinés:
 - i) une redéfinition commune des objectifs et des fonctions de la CIR, qui jouerait un rôle unique parmi les acteurs mondiaux de la filière riz;
 - ii) la procédure et les ressources (en termes de financements et de Secrétariat) requis pour modifier l'Acte constitutif de la CIR dans le respect de l'article X de sa version actuelle, l'approbation par le Conseil ou la Conférence de la FAO et, le cas échéant, l'acceptation du nouvel acte constitutif par les pays Membres;
 - iii) les coûts induits par la reconstitution de la Commission et de son Secrétariat ainsi que les dépenses courantes à prévoir pour le fonctionnement de la CIR reconstituée, y compris les réunions, les travaux intersessions, les échanges d'informations, l'assistance aux pays Membres de la Commission et le fonctionnement du Secrétariat.
- 36. La procédure de reconstitution envisageable et l'estimation des coûts de la procédure et du financement des activités de la Commission reconstituée et de son Secrétariat jusqu'en 2016 sont exposées à l'appendice de l'annexe V. Le coût total estimé pour la période 2013-2016 serait de l'ordre de 3,5 millions d'USD, avec des coûts annuels s'échelonnant entre 700 000 et 1,1 million d'USD à partir de 2013 (tableau I, appendice de l'annexe V).

IV. Décisions possibles concernant l'avenir de la Commission internationale du riz (CIR)

- 37. Compte tenu des différents examens et rapports consacrés à la CIR et des délibérations récentes de la Table ronde d'experts dont il est question dans les sections I à III du présent document, la Commission pourrait envisager au moins deux scénarios:
 - i) Suspendre les activités de la CIR et, conformément à l'article XIII de son Acte constitutif, lancer une procédure pour y mettre fin
- 38. Suspendre les activités de la CIR et lancer une procédure pour y mettre fin conformément à l'article XIII de son Acte constitutif, attendu que l'objet pour lequel elle a été créée est poursuivi par les instituts compétents du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et par une pléthore de forums, programmes, réunions spécialisées, réseaux et stratégies régionales qui bénéficient d'un soutien substantiel des pays et de la communauté des donateurs.
 - Un projet de résolution pour la suspension de la CIR et un modèle de préavis de dénonciation par un pays Membre sont en annexe au présent document (annexes III et IV)

ii) Reconstituer la CIR

- 39. Lancer une procédure pilotée par les pays, qui viserait à créer une Commission efficace et efficiente sur les bases suivantes: i) accord des Membres sur des objectifs révisés et un ensemble de fonctions définissant le rôle unique que jouerait la Commission parmi les acteurs mondiaux de la filière riz; ii) renouvellement de l'engagement politique des Membres à participer activement aux travaux de la Commission et; iii) conclusion d'un accord pour dégager les ressources nécessaires au financement de ces travaux.
 - Un projet de résolution présentant les éléments clés de la décision et de la procédure à suivre pour créer une Commission efficace et efficiente est en annexe au présent document (annexe V)

ANNEXE I

Tableau 1 Thèmes potentiels pour la CIR, classés par région

Thèmes	Asie	Amérique latine et Caraïbes	Afrique
1. Réchauffement climatique	X	X	X
2. Intensification d'une riziculture durable		(Sécurité alimentaire*)	X
3. Disponibilité de l'eau et des terres		(Sécurité alimentaire*)	X
4. Augmentation des capacités	X	X	X
5. Sécurité alimentaire/petits riziculteurs		X	
6. Valeur nutritive/Qualité		X	
7. Biotechnologie & riz GM	X		

^{*} Certains aspects du 5e thème sont liés aux 2e et 3e thèmes

Tableau 2 Thèmes potentiels pour la CIR et programmes existant déjà à l'échelle mondiale et régionale n rapport avec chacun des thèmes

Thèmes potentiels	Programmes/institutions existant déjà à l'échelle mondiale internationale			
1. Réchauffement climatique	GCRAI, CCAFS, GIEC, GRISP et Climate Smart			
2. Intensification d'une riziculture durable	FAO, GRISP, réseaux régionaux			
3. Disponibilité de l'eau et des terres	GRISP, IFPRI, IWMI, FAO			
4. Augmentation des capacités	De nombreux programmes et institutions: GCRAI, GRISP, organismes de développement Nord/Sud, organisations caritatives, etc.			
5. Sécurité alimentaire/petits porteurs	FAO, GCRAI, réseaux régionaux et ONG			
6. Valeur nutritive du riz	GCRAI, GRISP, Harvest Plus, IFPRI			
7. Biotechnologie & riz GM	Pour certains aspects (R-D dans le domaine de la biotechnologie), de nombreux programmes et institutions			
	Pour d'autres aspects (commerce des OGM, par ex.), peu de programmes et d'institutions			

Tableau 3 Tâches/rôles futurs possibles pour la CIR

- 1. Émettre des déclarations et un plaidoyer politiques concernant les questions clés, comme les terres et l'eau disponibles pour la riziculture, l'adaptation au réchauffement climatique et l'atténuation de ses effets.
- Favoriser l'élaboration et/ou promulguer des recommandations techniques et politiques dans des domaines précis, comme les contributions financières/subventions, les politiques de gestion des semences, la tarification, etc.

3. Établir les besoins propres à la Commission en termes de recherche et développement (R&D) dans le cadre des thèmes identifiés pour la CIR.

- 4. Recueillir et diffuser les dernières données concernant la production de riz, la demande, le commerce, les nouvelles technologies et d'autres questions clés.
- 5. Communiquer avec la GRiSP et d'autres entités concernant la R&D prioritaire; identifier les nouvelles opportunités et les besoins; favoriser la coopération technique.
- 6. Créer et mettre régulièrement à jour un « Portail du riz » exhaustif sur Internet pour le partage des informations concernant tous les aspects clés de la riziculture.
- 7. Faire du lobbying et mobiliser un soutien suffisant de la part des bailleurs de fonds pour toutes les questions liées au riz, notamment en vue de garantir des liens solides entre les institutions internationales et les programmes nationaux.

ANNEXE II

Informations additionnelles sur un échantillon de programmes, d'initiatives, d'institutions, de réseaux et de sources d'information se rapportant à la riziculture durable.

CONGRÈS SUR LE RIZ:

Congrès internationaux sur le riz - tous les quatre ans - Le troisième congrès s'est réuni au Viet Nam, en 2010.

Tribune offerte aux représentants des secteurs public et privé, y compris aux chercheurs, aux scientifiques, aux spécialistes, aux négociants et aux décideurs politiques pour discuter des dernières évolutions en matière de recherche rizicole, de technologies à venir, de commerce et de politiques. Depuis 2010, le Congrès comporte un volet ministériel et une session sur les politiques. Le prochain congrès international est prévu pour 2014.

Des congrès régionaux intersessions sont prévus selon le calendrier suivant:

- Afrique 2011 Bénin; 2013 Égypte
- Asie 2014 lieu à déterminer
- Amérique latine 2015 lieu à déterminer

PROGRAMMES ET INITIATIVES INTERNATIONAUX

CSA: Comité de la sécurité alimentaire mondiale www.fao.org/cfs/cfs-home/fr/

• Le CSA apporte un soutien coordonné à l'action des pays en faveur de la sécurité alimentaire. À ce titre, il peut constituer un lieu de réflexion sur les questions rizicoles de portée mondiale. De plus, dans le contexte du cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, des possibilités s'offriront peut-être de soutenir des actions nationales en recensant les actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition de sorte à améliorer la coordination et la cohérence des politiques et des programmes mis en œuvre par des organismes gouvernementaux et d'autres acteurs du développement dans le domaine du riz. Sous la tutelle de la Plénière et du Bureau du CSA, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) évalue et analyse la situation actuelle au regard de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que ses causes profondes. Il peut fournir une analyse scientifique et argumentée, émettre des avis sur les actions à mener et mettre en évidence les tendances qui se dessinent. Il aidera aussi à établir un ordre de priorité pour les actions futures et à focaliser l'attention sur les domaines d'activité essentiels.

GCRAI: Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

• Le Consortium du GCRAI consiste en 15 centres répartis dans le monde entier, dont deux consacrés au riz: l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), situé aux Philippines, et le Centre pour le riz en Afrique (AfricaRice), au Bénin.

AfricaRice – Membre du Consortium du GCRAI et partenaire du GRiSP

 Il compte 24 pays Membres qui couvrent les régions de l'Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Nord. Le siège se trouve au Bénin mais l'organisation possède des stations de démonstration, en Côte d'Ivoire, au Nigeria, au Sénégal et en Tanzanie. L'organe de gouvernance d'AfricaRice est le

Conseil des ministres de l'agriculture des pays Membres; des réunions statutaires ont lieu tous les deux ans. Le Centre du riz pour l'Afrique abrite l'Initiative africaine sur le riz (ARI).

CIAT - Centre international d'agriculture tropicale – Membre du Consortium du GCRAI et partenaire du GRiSP – <u>www.ciat.cgiar.org</u>

• Le CIAT se trouve en Colombie et pilote les activités liées au GRiSP en Amérique latine et aux Caraïbes, sur des thèmes qui intéressent directement les riziculteurs pauvres d'autres régions du monde (Afrique et Asie, en particulier), aux prises avec les mêmes problèmes de croissance trop lente de la productivité et de gestion inefficace des ressources naturelles.

CCAFS - Programme de recherche du GCRAI sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire – www.ccafs.cgiar.org

• Menée conjointement avec le Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre, cette initiative a pour but d'écarter les menaces qui pèsent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en identifiant de quelle manière les communautés rurales vulnérables peuvent s'adapter au changement climatique et en aidant les décideurs à comprendre l'intérêt des différentes mesures. L'initiative s'articule autour de quatre thèmes: adaptation au changement climatique; gestion du risque climatique; atténuation du changement climatique en faveur des pauvres et intégration pour la prise de décisions. Son action couvre principalement l'Afrique de l'Est et de l'Ouest et l'Asie du Sud.

IFPRI: l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires est Membre du Consortium du GCRAI. www.ifpri.org

• L'IFPRI recherche des solutions durables pour éliminer la faim et la pauvreté. Pour ce faire, il identifie et analyse les nouvelles politiques internationales, nationales et locales visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, en se concentrant plus particulièrement sur les pays à faible revenu et les populations pauvres, ainsi que sur la bonne gestion des principales ressources naturelles indispensables à l'agriculture. L'Institut contribue au renforcement des capacités des individus et des institutions qui effectuent des recherches sur l'alimentation, l'agriculture et les politiques alimentaires dans les pays en développement et s'emploie activement à communiquer sur les politiques, en diffusant les résultats de recherche à toutes les parties en mesure de les mettre en pratique ou de les utiliser et en pratiquant le dialogue avec ces utilisateurs en vue de faire le lien entre la recherche et l'action des pouvoirs publics.

IRRI - International Rice Research Institute – Membre du Consortium du GCRAI, rôle pilote au sein du GRiSP – www.irri.org

L'IRRI a son siège aux Philippines. L'Institut conçoit des variétés de riz et des techniques de gestion des récoltes qui aident les riziculteurs à améliorer leurs rendements et la qualité de leur production dans le respect de l'environnement, en s'appuyant sur la recherche collaborative, l'établissement de partenariats et le renforcement des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (SNRVA). Il informe les pouvoirs publics pour les aider à définir des politiques visant à rendre les approvisionnements en riz plus équitables.

IWMI - Institut international de gestion de l'eau – Membre du Consortium du GCRAI. www.iwmi.cgiar.org

• L'IWMI s'emploie à améliorer la gestion des terres et des ressources en eau. Son siège est à Sri Lanka, mais son personnel et ses bureaux se répartissent entre 10 pays africains et asiatiques. Il s'occupe prioritairement des problèmes de gestion des terres et de l'eau que rencontrent les populations pauvres dans les pays en développement. Articulées autour de thèmes comme les ressources hydriques et l'accès à l'eau, la qualité et l'utilisation productive, les activités transversales de l'IWMI consistent notamment à évaluer la productivité de l'eau et des terres et son lien avec la pauvreté, à identifier les interventions qui améliorent la productivité ainsi que l'accès à l'eau et la disponibilité des ressources naturelles, mais aussi à évaluer les effets des interventions sur la productivité, les moyens de subsistance, la santé et la viabilité environnementale. L'IWMI pratique la recherche collaborative avec de nombreux partenaires dans le Nord et le Sud et s'adresse en priorité aux dirigeants politiques, aux organismes de développement, aux exploitants et aux organisations du secteur privé.

GRiSP - Partenariat mondial pour la science rizicole – lancé par le Consortium du GCRAI en novembre 2010.

• Le GRiSP est à la fois un plan stratégique et un plan d'action consacré à la recherche rizicole mondiale et à la façon dont elle peut contribuer plus efficacement à résoudre les problèmes de développement. Le plan de travail sur cinq qui est en cours (2011-2015) reçoit plus de 100 millions d'USD par an de financements directs provenant des centres du GCRAI et il est également cofinancé par les partenaires du GRiSP. L'axe de travail prioritaire est l'amélioration des systèmes de production de riz et des chaînes de valeur dans différents environnements, à l'aide d'une démarche pluridisciplinaire ciblant et privilégiant les activités fondées sur une bonne compréhension des différents écosystèmes, systèmes de gestion et segments de marché. Ceci se traduira par une accélération du développement et la diffusion de pratiques rizicoles améliorées dans l'ensemble de la filière. Les activités du GRiSP en Asie sont pilotées par l'IRRI, tandis que le Centre du riz pour l'Afrique dirige les activités en Afrique et le CIAT en Amérique latine et aux Caraïbes. Plus de 900 autres organisations de recherche internationales et nationales comme le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Japan International Research Center for Agricultural Sciences (JIRCAS) joueront un rôle stratégique dans le cadre du GRiSP.

GRiSP - trente-troisième conférence des ministres de l'Agriculture et de la Sylviculture de l'ANASE - Djakarta, Indonésie, octobre 2011 - www.aseansec.org/26674.htm

Les ministres se sont également déclarés favorables au Partenariat mondial pour la science rizicole (GRiSP) - qui est piloté par l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) et représente un prolongement important du Plan d'action pour le riz défini en 2008 par l'ANASE - ainsi qu'au projet d'expérimenter le Forum de l'ANASE sur le commerce du riz, qui bénéficiera de l'assistance technique de la BAsD pour la sécurité alimentaire.

Climate Smart Agriculture (Agriculture adaptée au climat) – englobe une série de programmes organisés par la FAO en partenariat avec d'autres acteurs tels que la Banque mondiale et le FIDA

• L'agriculture adaptée au climat est une agriculture qui accroît durablement la productivité, la résistance (l'adaptation), réduit/supprime les gaz à effet de serre (atténuation) tout en favorisant l'atteinte des objectifs nationaux de sécurité alimentaire et de développement. Un certain nombre

de systèmes de production (y compris de systèmes rizicoles) sont déjà exploités par des agriculteurs et des producteurs de denrées alimentaires pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au réchauffement climatique et diminuer leur vulnérabilité. www.fao.org/climatechange/climatesmart

HarvestPlus est coordonné par le CIAT et l'IFPRI www.harvestplus.org www.agrosalud.org

• HarvestPlus cherche à faire reculer la malnutrition grâce à la biofortification, qui consiste à augmenter la teneur en oligoéléments des aliments de base. Le programme se concentre sur trois oligoéléments essentiels reconnus comme étant les plus limitants dans les régimes alimentaires, à savoir le fer, le zinc et la vitamine A. Dans le cas du riz, le travail est axé sur la fortification en zinc et il est réalisé avec des partenaires bangladais et indiens. En 2013, des variétés de riz biofortifiées seront prêtes. Agrosalud coordonne les efforts déployés par 14 pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour mettre au point et diffuser des cultures biofortifiées, notamment du riz.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) - www.ipcc.ch

• Le GIEC est l'organisme international de référence pour l'évaluation du changement climatique. Il a pour objet de fournir une vision scientifique claire de l'état actuel des connaissances sur le changement climatique et ses effets environnementaux et socioéconomiques potentiels. Le GIEC est un organe scientifique. Il examine et évalue les informations d'ordre scientifique, technique et socioéconomique les plus récentes qui paraissent dans le monde entier sur le thème du changement climatique. Le GIEC, qui compte actuellement 195 pays Membres, fournit aux décideurs des informations scientifiques rigoureuses et objectives. Les travaux de l'organisation sont utiles pour l'élaboration des politiques mais sont politiquement neutres et n'ont jamais de caractère prescriptif.

AFRIQUE - PROGRAMMES, INITIATIVES et RÉSEAUX RÉGIONAUX

AfricaRice - centre du GCRAI et centre de coordination pour le GRiSP

Partenariats:

Initiative africaine sur le riz (ARI) – lancée en 2002

• accueillie par le Centre du riz pour l'Afrique, elle est la plate-forme par où convergent toutes les activités de diffusion concernant le Nouveau riz pour l'Afrique (NERICA).

Réseau de recherche-développement rizicole en Afrique de l'Ouest et du Centre (ROCARIZ)

• Lancé en 2000, ce réseau vise à renforcer les capacités de recherche, de développement et de transfert de technologie des SNRA en finançant ces activités par des dons de faible montant, en partageant les résultats lors de réunions d'examen et en organisant un suivi conjoint, des visites d'évaluation et des formations. Des scientifiques de 17 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre participent régulièrement aux activités du ROCARIZ.

Réseau de recherche sur le riz en Afrique orientale et centrale – www.asareca.org

• Lancé en janvier 2005, il a pour objet de faire augmenter la productivité, la valeur ajoutée et la compétitivité du système rizicole dans la sous-région d'Afrique orientale et centrale.

Riz tolérant au stress pour les paysans pauvres d'Afrique et d'Asie du Sud-Est – http://strasa.org

 Projet sur 10 ans lancé en 2007 par l'IRRI et le Centre du riz pour l'Afrique; l'objectif fixé est une hausse de 50 % des rendements grâce à des cultivars et des pratiques de gestion améliorés, la mise au point de variétés de riz résistantes au stress et leur diffusion à 18 millions d'agriculteurs sur les deux continents.

Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique – www.riceforafrica.org

 Groupe consultatif de donateurs bilatéraux et d'organisations régionales et internationales travaillant avec 23 pays africains producteurs de riz. Son but est de soutenir les efforts de ces pays pour qu'ils parviennent à doubler leur production de riz (14 millions de tonnes en 2008) en 10 ans.

ASIE - PROGRAMMES, INITIATIVES ET RÉSEAUX RÉGIONAUX

IRRI - Institut international de recherche sur le riz, Membre du Consortium du GCRAI, rôle pilote au sein du GRiSP - www.irri.org

Partenariats:

Consortium de recherche sur le riz tempéré (TRRC)

• composé de 18 institutions nationales et internationales du monde entier, il travaille essentiellement sur quatre thèmes: potentiel de rendement et qualité des grains; facteurs de stress abiotique et biotique et utilisation efficiente des ressources (azote).

Consortium de recherche sur le riz irrigué (IRRC)

 crée des partenariats pour identifier les besoins des riziculteurs en matière de gestion des ressources naturelles, apporter des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent et faciliter l'adoption de techniques appropriées en vue de produire du riz irrigué avec des méthodes écologiquement durables.

CORRA – Conseil de partenariat sur la recherche rizicole en Asie

Créé en 1996, ce conseil se réunit une fois par an pour débattre des questions et des problèmes intéressant la riziculture asiatique et fournir des informations utiles aux responsables des politiques. Il sert également d'organe consultatif au Partenariat mondial pour la science rizicole (GRiSP) en Asie. Ses pays Membres sont représentés par de hauts fonctionnaires venant de différents SNRVA d'Asie.

Consortium de recherche sur la riziculture en environnement défavorable (CURE)

 Lancé en 2002, il constitue une plate-forme régionale pour l'établissement de partenariats entre systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (SNRVA), dont l'objectif principal est de remédier à la faible productivité du riz en environnement défavorable, dans 10 pays d'Asie du Sud et du Sud-Est.

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES - PROGRAMMES, INITIATIVES ET RÉSEAUX RÉGIONAUX

CIAT - Centre international d'agriculture tropicale – Membre du Consortium du GCRAI, partenaire du GRiSP – siège situé en Colombie

FLAR – Fonds latino-américain de réserve du riz irrigué – www.flar.org

Ce fonds a été créé en 1995 en vue de proposer des solutions technologiques innovantes aux riziculteurs et à l'ensemble de la filière riz afin d'améliorer la production de riz irrigué en Amérique latine. Ce fonds, qui réunit un groupe hétérogène d'associations issues des secteurs public et privé de 15 pays, est chapeauté par un Directeur exécutif et un Comité administratif constitué de représentants des pays participants.

SOURCES D'INFORMATION

Outre les informations accessibles via les sites Internet et les programmes susmentionnés, il peut être intéressant de consulter les sources d'information sur le riz proposées par l'IRRI et la FAO.

Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)

AMIS a été créé à la suite de l'épisode de volatilité des prix observé entre 2007 et 2009. Ce système améliore les perspectives du marché mondial des denrées alimentaires et constitue une plateforme qui permet aux pays, aux organisations internationales et au secteur privé de travailler main dans la main pour obtenir des données plus fiables, disponibles plus rapidement et à intervalles plus rapprochés. Le système va évoluer car il s'améliore en termes de capacités de suivi, d'analyse et d'interprétation des évolutions du marché et des politiques. AMIS permettra aussi aux pays en développement de perfectionner leur analyse des perspectives du marché et encouragera la concertation au sujet des politiques. Le riz est l'un des quatre produits de base couverts par AMIS, qui s'adresse également à quatre des principaux pays producteurs, consommateurs et exportateurs de riz (*Chine, Inde, Indonésie* et *Japon*). En offrant une information plus complète sur les marchés mondiaux et en augmentant la transparence, ce système réduira la fréquence des flambées de prix liées à des mouvements de panique. Il permettra des prises de décision plus éclairées et mieux coordonnées, afin d'éviter les réactions gouvernementales susceptibles d'accentuer encore davantage la volatilité des cours internationaux (www.amis-outlook.org)

Statistiques mondiales sur le riz (World Rice Statistics)

Compilation de données nationales et infranationales sur l'évolution des périmètres, de la production et des rendements rizicoles dans les principaux pays producteurs. On y trouve également des informations sur les importations et les exportations de riz, sur les prix à la production nationaux et les cours mondiaux, ainsi que d'autres statistiques sur l'offre et la demande. Les données proviennent de sources statistiques internationales et nationales comme la <u>FAO</u> et le <u>DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE DES ÉTATS-UNIS</u>, d'annuaires agricoles et statistiques et des réponses aux questionnaires de l'IRRI. <u>www.irri.org</u> voir également <u>www.amis-outlook.org</u>

Bibliographie du riz (Rice Bibliography)

Recueil exhaustif des ouvrages et articles traitant directement de la riziculture, avec près de 8 000 nouvelles références chaque année. Plus de 80 langues sont représentées parmi les références citées. Les titres originaux des références sont systématiquement traduits en anglais avant d'être intégrés à la *Rice Bibliography* mais les textes demeurent dans leur langue originale. Pour plus d'informations, voir www.irri.org

Banque de connaissances sur le riz (Rice Knowledge Bank) – Pratiques optimales pour la gestion du riz irrigué et du riz pluvial de bas-fonds

Cette banque, qui est l'un des premiers services de vulgarisation numérique au monde destiné à ceux qui informent et aident les agriculteurs (ONG, par exemple), est également la première très grande bibliothèque numérique consacrée à la riziculture; elle donne accès à une somme sans cesse croissante d'informations sur la formation et la production. Elle permet aux services de vulgarisation gouvernementaux, aux ONG et à toute autre partie intéressée d'acquérir des connaissances sur le riz et de s'informer sur les formations. Pour plus de renseignements, consulter www.irri.org.

ANNEXE III

PROJET DE RÉSOLUTION

SUSPENSION DES ACTIVITÉS ET SUPPRESSION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DU RIZ

LA COMMISSION INTERNATIONALE DU RIZ,

<u>CONSIDÉRANT</u> que la Commission internationale du riz (CIR) a été créée en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, par une résolution approuvée en 1948 par la Conférence de la FAO réunie en sa quatrième session, afin de promouvoir, sur le plan national ou international, les mesures intéressant la production, la conservation, la distribution et la consommation du riz, à l'exclusion des questions se rapportant au commerce international;

<u>NOTANT</u> que l'Acte constitutif de la CIR est entré en vigueur le 4 janvier 1949, après avoir été accepté par 10 États Membres de l'Organisation et que, à ce jour, 62 États membres ont déposé des instruments d'acceptation de l'Acte constitutif, devenant ainsi Membres de la Commission;

RECONNAISSANT que la Commission a rempli les objectifs pour lesquels elle avait été créée en 1948 et que, de plus, il existe aujourd'hui deux centres du Consortium du GCRAI, ainsi qu'un large éventail de forums, programmes, réunions spécialisées, réseaux et stratégies régionales exclusivement consacrés au riz et que les aspects liés au commerce sont du ressort du Groupe intergouvernemental de la FAO sur le riz;

<u>CONSCIENTE</u> que la participation des Membres aux sessions ordinaires de la Commission n'a fait que décroître et consciente en particulier que, depuis 1994, aucune session ordinaire n'a obtenu le quorum nécessaire;

<u>RAPPELANT</u> que l'Évaluation externe indépendante (EEI) de la FAO a recommandé de mettre fin aux travaux de la Commission internationale du riz et qu'une procédure de réévaluation de l'opportunité même de la Commission a été lancée par la FAO et par ses Membres;

- 1) **DÉCIDE** de suspendre l'ensemble de ses activités et de ses opérations;
- 2) **DEMANDE** aux Membres de notifier leur retrait de la Commission conformément aux dispositions du paragraphe premier de l'article XII de l'Acte constitutif de la Commission internationale du riz de sorte que, en vertu de l'article XIII, l'Acte constitutif prenne fin dès lors que le nombre des Membres de la Commission deviendra inférieur à dix;

EXPRIME SA RECONNAISSANCE pour le travail accompli au fil des années par la Commission, par ses Membres et par la FAO.

ANNEXE IV



MODÈLE Instrument de retrait

Monsieur,

Me reportant à l'Acte constitutif de la Commission internationale du riz approuvé par la quatrième session de la Conférence de la FAO en novembre 1948, j'ai l'honneur de vous informer par la présente que le gouvernement de [pays] se retire de l'Acte constitutif, conformément aux dispositions du paragraphe premier de l'article XII.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma plus haute considération.

[Signature de l'une des autorités suivantes]

- Chef de l'État
- Chef du gouvernement
- Ministre des Affaires étrangères
- Ministre de l'agriculture

[SCEAU]

M. José Graziano da Silva
Directeur général
Organisation des Nations unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Via delle Terme di Caracalla
00100 ROME
Italie

ANNEXE V

PROJET DE RÉSOLUTION

POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION EFFICACE ET EFFICIENTE

LES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DU RIZ,

RECONNAISSANT qu'un organe intergouvernemental chargé de donner des orientations et de formuler des recommandations pour promouvoir, sur le plan international et national, des mesures intéressant la production, la conservation, la distribution et la consommation de riz demeure nécessaire;

SOUHAITANT reconstituer la Commission pour qu'elle remplisse ces fonctions et, le cas échéant, aide à la mise en œuvre des orientations et des recommandations;

<u>NOTANT</u> que l'engagement politique des pays Membres est essentiel pour qu'ils s'emploient activement à redéfinir l'objet et le rôle de la Commission, à modifier son Acte constitutif et à participer de manière constructive aux travaux de la Commission;

<u>ADMETTANT</u> que l'efficacité et l'efficience de la Commission sont subordonnées à l'énonciation d'objectifs et de fonctions clairs, définissant le rôle unique qu'elle jouera parmi les acteurs mondiaux de la filière riz;

RECONNAISSANT que les coûts liés à la reconstitution de la Commission et à son fonctionnement efficace et efficient devraient être couverts à la fois par le Programme ordinaire de la FAO et par des contributions extrabudgétaires des pays Membres de la CIR;

<u>TENANT COMPTE DU FAIT</u> que l'Acte constitutif de la CIR devra être modifié de manière importante pour tenir compte des considérations ci-dessus;

1. ACCEPTENT de:

- a) renouveler leur engagement politique à l'égard de la CIR en vue de former une Commission plus efficace et plus efficiente, à laquelle les Membres participeront et contribueront activement;
- b) redéfinir et reconstituer la CIR en révisant ses objectifs et ses fonctions en vue de définir le rôle unique qu'elle jouera parmi les acteurs mondiaux actuels de la filière riz.
- 2. DEMANDENT AUX MEMBRES DE LA CIR ET À LA FAO de fournir, sous la forme, respectivement, de contributions extrabudgétaires et de contributions du Programme ordinaire de la FAO, les financements requis pour couvrir les coûts liés à la reconstitution et au fonctionnement efficace et efficient de la Commission, suivant les axes proposés à l'annexe I de la présente résolution.

APPENDICE 1

Procédure envisageable pour la reconstitution de la CIR et coûts associés à la reconstitution et au financement des activités de la Commission reconstituée et de son Secrétariat.

Première étape: définir clairement le rôle d'une CIR reconstituée

- 1. L'objectif et le rôle de la CIR tels que visés à l'article I et à l'article IV, respectivement, de l'Acte constitutif de la CIR, devraient être réexaminés à la lumière des conclusions de la Table ronde d'experts qui a eu lieu à Montpellier¹¹ afin de définir le rôle unique que jouerait la Commission parmi tous les acteurs mondiaux de la filière rizicole. Un programme de travail et un budget doivent être établis.
- 2. La Commission reconstituée aurait besoin d'un Secrétariat aux fonctions clairement définies et disposant de ressources suffisantes et régulières lui garantissant de pouvoir effectuer les tâches requises par les sessions ordinaires de la Commission et les éventuelles activités intérimaires (article VII de l'Acte constitutif et article V du Règlement intérieur de la CIR, en particulier).
- 3. En outre, un Bureau actif serait nécessaire pour superviser les Membres et veiller à ce qu'ils participent à la préparation des sessions et des activités intérimaires. Pour ce faire, il faudrait réexaminer les rôles et les responsabilités du Président et des Vice-Présidents de la Commission (articles V et VII de l'Acte constitutif et articles VII et VIII du Règlement intérieur de la CIR, en particulier).

4. La procédure prévoirait par exemple:

- a) un petit groupe d'experts, un comité provisoire ou spécial d'experts chevronnés des questions politiques et techniques (constitué conformément à l'article VI de l'Acte constitutif de la CIR), chargé de rédiger un document sur les éléments à examiner pour la reconstitution de la CIR, notamment les objectifs et les rôles, ainsi que les aspects relatifs au Secrétariat et à la gouvernance, tels que le rôle du Président, des Vice-Présidents et d'un éventuel Bureau actif. Ce document analytique serait distribué par le Secrétariat aux pays Membres pour qu'ils l'examinent et le commentent;
- b) Un petit groupe d'experts, un comité provisoire ou spécial d'experts chevronnés des questions politiques et techniques, chargé d'étudier les commentaires et de préparer un document analytique révisé, qui contiendrait les différentes versions possibles d'un texte définissant les bases d'une CIR reconstituée;
- c) l'examen et l'approbation des propositions figurant dans le document analytique révisé et constituant la base d'une révision de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur dans le cadre d'une session extraordinaire de la Commission ou de sa prochaine session ordinaire, en 2016.

Deuxième étape: présentation des étapes clés de la procédure visant à modifier l'Acte constitutif de la CIR

- 5. L'article X de l'Acte constitutif de la CIR dispose: « Le présent Acte constitutif peut être amendé par un vote à la majorité des deux tiers de tous les Membres de la Commission; les amendements n'entrent en vigueur qu'après approbation du Conseil de l'Organisation à moins que celui-ci n'estime souhaitable de les renvoyer à la Conférence pour approbation. Les amendements n'entrent en vigueur qu'à compter de la décision du Conseil ou de la Conférence, suivant le cas. »
 - a) Un petit groupe d'expert, un comité provisoire ou spécial d'experts chevronnés des questions politiques ou techniques devrait être créé et chargé de formuler des propositions

_

¹¹ Table ronde mondiale sur le riz, 3-4 juillet 2012, Montpellier, France.

- en vue de réviser l'Acte constitutif de la CIR et, ultérieurement, son règlement intérieur, en fonction des objectifs et des rôles révisés, ainsi que les aspects concernant le Secrétariat et la gouvernance, y compris les rôles du Président, des Vice-Présidents et d'un éventuel Bureau actif tels que décrits dans le document analytique approuvé.
- b) L'Acte constitutif modifié devrait être adopté à la majorité des deux tiers des Membres de la Commission (42 Membres), soit lors d'une session extraordinaire de la Commission soit lors de sa prochaine session ordinaire, en 2016. À cette occasion, la Commission établirait probablement aussi un plan de travail et un budget pour les quatre années suivantes.
- c) Les modifications apportées à l'Acte constitutif de la CIR seraient communiquées par le Directeur général de la FAO, en sa qualité de dépositaire, qui les soumettrait au Comité des questions constitutionnelles et juridiques. Ce dernier examinerait les modifications proposées et ferait une recommandation au Conseil ou à la Conférence, suivant le cas.
- d) Une fois adopté par les pays Membres, l'Acte constitutif modifié devrait être transmis pour approbation au Conseil de la FAO, voire à la Conférence de la FAO (échéance prévue: juin 2015).
- e) Une fois approuvées par le Conseil ou la Conférence de la FAO, les éventuelles modifications impliquant de nouvelles obligations pour les Membres devraient, conformément à l'article X¹² de l'Acte constitutif de la CIR, être formellement acceptées par les pays Membres de la Commission, sous la forme d'un instrument d'adhésion officiel.

Troisième étape: estimation sommaire des coûts de fonctionnement d'une CIR reconstituée

6. À l'heure actuelle, le budget de la FAO ne contient aucune disposition spécifique concernant la convocation de réunions des groupes d'experts, de comités provisoires ou spéciaux ou de sessions ordinaires de la CIR. Conformément aux articles VI et VII de l'Acte constitutif de la CIR, des dispositions relatives à la prise en charge de ces coûts devraient figurer dans le budget de l'Organisation préparé et approuvé par la Conférence de l'Organisation.

a) Coûts de secrétariat (personnel):

- 7. Le budget actuel prévoit un demi-poste de secrétaire (niveau P3), pour un montant annuel de l'ordre de 79 914 USD.
- 8. Afin que le Secrétariat puisse répondre efficacement aux besoins des Membres de la Commission, le poste de secrétaire devrait être reclassé au moins au niveau P4 et bénéficier d'un soutien administratif (niveau G4). Les coûts annuels seraient de l'ordre de 300 000 USD.
- 9. En fonction du nombre de réunions (travaux intersessions et réunions ordinaires de la Commission) organisées au cours d'une année donnée et de l'importance de l'assistance fournie aux pays Membres, les coûts de l'assistance temporaire (dont personnel de la FAO et consultants) requise pour assurer les tâches de secrétariat seraient de l'ordre de 100 000 USD par an.
 - i) Les coûts de secrétariat à prévoir pour une CIR reconstituée seraient de l'ordre de 400 000 USD par an, soit 320 000 USD de plus que le budget actuel

12 L'article x dispose également: « [...] les amendements entraînant de nouvelles obligations pour les Membres n'entrent en vigueur pour chacun d'eux qu'à compter de leur acceptation par ledit Membre. Les instruments d'acceptation des amendements entraînant de nouvelles obligations sont déposés auprès du Directeur général de l'Organisation. Les droits et obligations des Membres de la Commission qui n'acceptent pas un amendement entraînant pour eux de nouvelles obligations continuent à être régis par les dispositions du présent Acte constitutif telles qu'elles étaient libellées avant ledit amendement. »

b) Travaux intersessions incluant des groupes d'experts, des comités provisoires ou spéciaux, et sessions ordinaires ou extraordinaires de la Commission (hors coûts de personnel):

- 10. Les coûts varient en fonction du nombre de documents qui devront être rédigés et traduits, des besoins en interprétation (trois langues au minimum: E, F et S), de la logistique (réunion à Rome ou ailleurs) et de la durée de la réunion. Aux termes de l'Acte constitutif en vigueur, les pays Membres règlent les dépenses afférentes à leur participation aux réunions de la Commission, aux comités ou groupes de travail, tandis que les dépenses afférentes à l'invitation d'experts sont à la charge du budget de l'Organisation (article VII de l'Acte constitutif de la CIR). Pour une réunion de quatre jours, les coûts sont estimés comme suit:
 - *i)* **Groupe d'experts**: participation de 20 experts réglée par le Secrétariat *coût approximatif de 180 000 USD*
 - *ii)* **Comité provisoire ou spécial (à Rome et ailleurs)**: frais de participation réglés par les pays Membres *coût approximatif de 110 000-130 000 USD*
 - *iii)* Session extraordinaire ou ordinaire de la Commission (à Rome): si elle a lieu à Rome, le coût est d'approximativement 130 000 USD.

c) Plan de travail et budget - coûts supplémentaires à prévoir

- 11. L'efficacité d'une CIR reconstituée dépendra pour une large part du plan de travail et du budget qui seront arrêtés pour les quatre années séparant les sessions de la Commission. En plus des groupes d'experts et des comités spéciaux susmentionnés, il faudra financer les réunions du Bureau, les éventuelles réunions régionales des pays Membres ainsi que les activités de vulgarisation et de communication du Secrétariat. Un programme d'« assistance technique » destiné à faciliter la participation effective des pays Membres aux travaux de la Commission et la mise en œuvre de ses recommandations serait peut-être aussi à prévoir.
 - i) Des financements de l'ordre de 250 000 300 000 USD par an pourraient être envisagés pour remplir ces obligations.

Estimation sommaire des coûts associés à la reconstitution de la CIR

PREMIÈRE ÉTAPE Secrétariat à partir de janvier 2013

Janvier 2013: - reclasser le poste de secrétaire au niveau P4 et prévoir un appui administratif et technique suffisant Coût supplémentaire de **320 000** USD

- a) Groupe d'expert ou comité d'ici fin mai (4 jours) 180 000 USD
- b) Groupe d'expert ou comité d'ici fin septembre (4 jours) 180 000 USD
- c) Session extraordinaire de la CIR (à Rome) d'ici fin décembre 2013 (4 jours) 130 000 USD
 - examen et approbation du document analytique comme base de révision de l'Acte constitutif de la CIR

DEUXIÈME ÉTAPE Activités en 2014

- a) Groupe ou comité d'ici fin mars 2014 (4 jours) 180 000 USD
 - préparation d'un projet de révision de l'Acte constitutif sur la base du document analytique
- b) Session extraordinaire de la CIR (à Rome) d'ici fin août 2014 (4 jours) 130 000 USD
 - adoption de l'Acte constitutif modifié ainsi que du plan de travail et du budget pour les quatre années suivantes

• estimation des coûts de gouvernance et des travaux intersessions (incluant une assistance technique limitée) – 300 000 USD

Tableau I: conception et fonctionnement d'une CIR reconstituée (2013 à 2016) – estimation sommaire du coût d'une procédure pilotée par les pays Membres

Coût estimé (USD)	2013	2014	2015	2016
Secrétariat	400 000	400 000	400 000	400 000
Groupe d'experts/comités	360 000	180 000	-	-
Session extraordinaire CIR	130 000	130 000	-	-
Gouvernance et Assistance	-	300 000	300 000	300 000
Session ordinaire CIR	-	-	-	130 000
Total estimé (USD)	890 000	1,1 million	700 000	830 000